Réunion du CCAS du 04 avril 2024 à 20H00

Membres présents: Viviane VANDROUX, Karine BLANCHARD, Laetitia PAGE, Chantal COULON,

Aurélie PARIS, Jean-Jacques LOISY, Ludovic HAUTEVELLE, Evelyne DELARCHE,

Alexandre JOLY, Evelyne BLANCHARD

Représentée : Magalie POULARD (Pouvoir donné à Viviane VANDROUX), Karine BLANCHARD

(Pouvoir donné à Evelyne BLANCHARD)

Absents excusés:

Secrétaire de séance: Viviane VANDROUX

Lecture du compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2023.

Bilan de la vente de plats à emporter du 18 novembre 2023 :

Monsieur le Maire présente le bilan de la vente de plats à emporter du 18 novembre dernier :

<u>Vente de 96 plats</u>: Petit salé aux lentilles – Fabrication par les membres du CCAS

Prix de la part : 9€ - Factures fournitures : 424.50€

Bénéfice sur les plats = 464.50 €

Buvette:

Recette boissons = 99.00€ - Factures fournitures = 46.22 €

Bénéfice sur la buvette = 52.78€

Bénéfice total = 517.28 €

Bilan des colis et des bons restaurants 2023 :

21 bons restaurant de 25 € chacun, soit un total de 525 €

24 colis alimentaires individuels commandés pour supprimer les frais de port : 22 distribués aux bénéficiaires + 1 offert à l'APE pour son loto + 1 offert à Mme WILLOT Nathalie à la suite de l'incendie de sa maison.

2 colis non alimentaires commandés et distribués aux bénéficiaires en EHPAD

Facture des colis (Esprit Gourmet) = 657.00 €

Compte Administratif 2023:

Le compte administratif est voté par la Commission Administrative, hors la présence de monsieur le Maire. Il est présenté par le membre le plus âgé de l'assemblée : Madame Chantal COULON.

Dépenses de fonctionnement : 2 320.92 € Recettes de fonctionnement : 6 785.66 € Résultat : Excédent de 4 464.74 €

Compte administratif adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2023 :

Le compte de gestion, établi par le Receveur Municipal, est voté par la Commission Administrative. Il est présenté par Ludovic HAUTEVELLE, Maire.

Compte de gestion adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 :

L'exercice 2023 se termine avec un excédent de fonctionnement de 4 464.74 €

Affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement reporté : 4 464.74 € (inscription en recette de fonctionnement BP 2024) Adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2024:

Le Maire présente à la Commission Administrative le budget primitif 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement (dépenses et recettes) avec un montant total de 6 864 €. Adopté à l'unanimité.

Tarifs de la randonnée du 8 juin 2024 - DE 2024 05

Exposé:

Le CCAS organise une randonnée le 8 juin prochain, par conséquent Monsieur le Maire, Président du CCAS, propose le vote des tarifs qui seront appliqués lors de celle-ci.

Délibération:

Après en avoir délibéré, dans le cadre des compétences dévolues au CCAS, la Commission Administrative adopte les tarifs ci-après pour la participation à la randonnée nocturne programmée le samedi 8 juin 2024.

Organisée au bénéfice des actions sociales à venir, la randonnée nocturne est ouverte aux familles en ayant pour but de partager un moment convivial et de découvrir la diversité paysagère de la commune d'Huilly-sur-Seille le long d'un parcours entre 8 et 10 km.

La participation à la randonnée incluant le partage d'un repas est fixée à 12 € par personne avec une gratuité pour les enfants de moins de 10 ans. La prestation alimentaire qui sera proposée inclut : apéritif, plat chaud, fromage, dessert et café accompagné d'un verre de vin ou de soda. Tout extra supplémentaire sera facturé au tarif de 1 €.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 16 avril 2024

Aide au permis de conduire / Formulaire de demande :

Monsieur le Maire présente à la Commission Administrative le formulaire de demande pour l'aide au permis de conduire décidée par délibération n°DE-2023-09 du 06 septembre 2023, pour commentaires et validation avant diffusion auprès de la population et des éventuels bénéficiaires. Formulaire validé par la commission.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Ludovic HAUTEVELLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE (FRANÇAISE)

REPUBLICUE FRANÇAISE